## Togo: seizième inversion de résultat à la compilation des procès-verbaux en Afrique depuis 1990

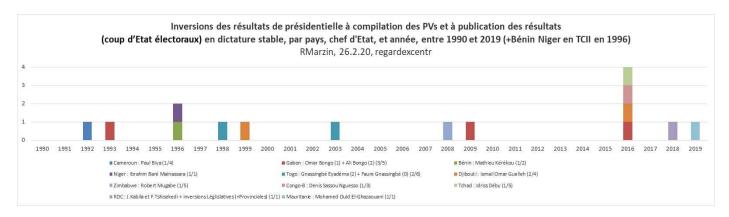
## Régis Marzin

## Journaliste et chercheur indépendant

Twitter: <u>@Regis\_Marzin</u>

https://regardexcentrique.wordpress.com/

https://regardexcentrique.wordpress.com/2020/03/11/togo-quinzieme-inversion-de-resultat-a-la-compilation-des-proces-verbaux-en-afrique-depuis-1990/#more-8025



Lors d'une <u>'inversion de résultat réel à compilation</u> des procès-verbaux et/ou publication des résultats officiels', « un processus électoral est brutalement interrompu, soit en phase de compilation des résultats, soit au moment de la publication officielle du résultat national, afin d'inverser le résultat réel du scrutin et/ou d'attribuer frauduleusement une victoire à un candidat, à la fin du processus électoral alors qu'il existe déjà un résultat réel différent, juste avant la compilation des procès-verbaux non fraudés, que le ou les partis victimes de l'inversion arrivent ou non à estimer ce résultat réel. »

<u>En pratique</u>, le score d'un candidat est fortement gonflé, de 10, 20, 30, 40, 50% pour être déplacé de moins de 50% à plus de 50% en cas de 2 tours. Dans certains cas, le résultat est inventé et ne se réfère pas à des procèsverbaux, dans d'autres, une grande quantité de procès-verbaux ont été modifiés. On parle d'inversion du résultat pour exprimer l'idée de l'inversion de l'ordre des candidats par rapport au résultat réel en sortie des urnes.

Les inversions de résultats à la compilation des procès-verbaux et à la publication des résultats officiels se font généralement avec fraudes préalables qui provoquent un mélange des fraudes à trois niveaux, fraudes dans l'organisation en amont, en particulier les fraudes volontaires autour du fichier électoral, fraudes le jour du vote en particulier bourrages d'urnes, puis, enfin, modifications des résultats au moment de la compilation des procès-verbaux, après la fermeture des bureaux de vote, lors du transport, dans les centres de compilations départementaux ou régionaux et surtout au final dans le centre national de compilation, souvent à la Commission électorale Nationale dite Indépendante (Céni), et parfois tout simplement avant l'annonce officielle.

La liste des 15 précédentes inversions de résultat à la compilation des procès-verbaux et à l'annonce officielle en Afrique depuis 1990 montre qu'ils sont <u>concentrés dans les ex-colonies françaises</u>: Cameroun (Paul Biya, 1992), Gabon (Omar Bongo, 1993), Bénin (Mathieu Kérékou, 1996), Niger (Ibrahim Baré Maïnassara, 1996), Togo (Gnassingbé Eyadéma, 1998, 2003), Djibouti (Ismail Omar Guelleh, 1999, 2016), Zimbabwe (Robert Mugabe, 2008), Gabon (Ali Bongo, 2009, 2016), Congo Brazzaville (Denis Sassou, 2016), Tchad (Idriss Déby, 2016), RDC (Félix Tshisekedi, 2018, multiples inversions), Mauritanie (Mohamed Cheikh El-Ghazouani, 2019). Seuls le Zimbabwe et la RDC ne sont pas des anciennes colonies françaises. Les dictatures familiales du Gabon, du Togo et de Djibouti comptent déjà 7 cas sur 15. Cette situation montre également que la gravité des crimes électoraux est largement supérieure dans les ex-colonies françaises à celle constatée dans les autres pays et en particulier dans les ex-colonies britanniques.

Les inversions de résultats à la compilation des procès-verbaux et à l'annonce officielle ne sont a priori pas facilement prévisibles mais celle du Togo était prévue bien avant le 22 février 2020. Après le rajout d'un second tour en 2019 en même temps que le rajout d'une limitation du nombre de mandats avec mise à zéro imposée du compteur, il était attendu que Faure Gnassingbé soit fidèle au style d'un des pays les plus créatifs d'Afrique dans les crimes électoraux, et qu'en conséquence, il aille jusqu'à s'attribuer arbitrairement plus de 50% au premier tour. Il était déjà prévisible qu'il pourrait ainsi empêcher un second tour où l'alliance d'une opposition aurait pu montrer la faiblesse réelle de son électorat, constatée dans l'analyse des détournements de processus antérieurs.

Pour ce faire, comme en 2010 et 2015, Faure Gnassingbé a bénéficié du soutien de quelques acteurs influents à l'Union africaine et la Cedeao, qui ont participé à une nouvelle <u>observation fantaisiste</u>, <u>complaisante</u> et sans douleur. A Paris, dans une réunion quelques semaines avant, le Ministère des affaires étrangères français avait indiqué à Agbéyomé Kodjo que son candidat était Faure Gnassingbé. Ce dernier semble avoir utilisé les mêmes méthodes qu'en 2010 et 2015 pour mettre des media internationaux et <u>surtout français de son côté</u>. Ce point n'est sans doute pas sans importance stratégique au moment où le pouvoir ne veut pas que soit décrit la manière utilisée par la CENI pour sortir un résultat le lendemain du scrutin sans aucun calcul vérifiable. Tous les leurres et les analyses biaisées sont alors utiles. Par ailleurs, depuis l'instrumentalisation de sa MOE-Ue en 2010 à cause de <u>Louis Michel</u>, l'UE est <u>neutralisée au Togo</u>.

Le 10 mars 2020, le parti Alliance Nationale pour le Changement parle <u>dans un communiqué</u> de « chiffres préfabriqués par la Céni », et de <u>« mystification » de la Cour constitutionnelle</u> qui « ne repose sur aucun résultat provenant des procès-verbaux régulièrement validés par les 9 389 bureaux de vote », demande l'annulation du scrutin et annonce avoir saisi la Cour de justice de la Cedeao. Peu de données apparaissent encore sur la répartition des modifications de scores entre fraudes en amont, bourrage d'urnes, modification des procès-verbaux à la clôture des bureaux, modifications ultérieures des procès-verbaux, modifications des résultats à la Céni, et c'est pourquoi il sera difficile dans un contexte de forte répression de montrer que Faure Gnassingbé ne dépassait pas les 49% au premier tour, était deuxième derrière Agbéyomé Kodjo et était en position de perdre au second tour. L'opposition ne propose pas un calcul mathématique démonstratif sur la base d'un nombre suffisant de procès-verbaux comme cela a été fait <u>au Tchad en 2016</u>. Comme en 2010 et 2015, le pouvoir a réussi à empêcher l'opposition de disposer d'assez de procès-verbaux pour faire une démonstration.

Comme cela est souligné discrètement en sous-entendu par <u>l'ambassade des Etats-Unis</u>, un début de preuve de la culpabilité du duo Gnassingbé-Céni réside dans le refus de publier les procès-verbaux détaillés, comme d'habitude. La presse togolaise a pu expliquer que Faure Gnassingbé voyant « les premières tendances des résultats arrivées à la Céni » donnant « une nette avance pour Agbéyomé Kodjo » a demandé aux <u>« préfets » et surtout à « une dizaine » de « préfets militaires » d'intervenir pour gonfler les scores.</u>

Il serait en réalité normal que Faure Gnassingbé prouve qu'il n'a pas fraudé, ce qu'il ne fera évidemment pas, puisque ces élections n'ont encore une fois de plus aucun rapport avec la démocratie, et, que le plan mis en place avant les législatives en 2018 avec le soutien <u>d'Alpha Condé comme médiateur de la Cedeao</u>, de désorganisation de l'opposition et de contrôle total de l'organisation du processus électoral grâce la Céni, a parfaitement fonctionné. En outre, l'historique électoral du Togo depuis 1990 ou 2005 montre le savoir-faire du régime RPT-Unir en criminalité électorale. En particulier, des inversions de résultats à la compilation des procès-verbaux et à l'annonce officielle du résultat ont déjà eu lieu au Togo en 1998 et 2003, ce dont pourrait témoigner très facilement Agbéyomé Kodjo lui-même pour 1998.

Comme en <u>Mauritanie en 2019</u>, au regard des informations disponibles après le scrutin, l'inversion de résultat à la compilation des procès-verbaux et à l'annonce officielle par suppression du second tour peut être considérée comme extrêmement probable malgré l'absence de preuves formelles à disposition de l'opposition, des media ou des chercheurs, dans les premières semaines suivant le scrutin.

Régis Marzin Paris, 11 mars 2020